

ANNEXE C

CANDIDATURE A UN EMPLOI DE PROFESSEUR DES UNIVERSITES (ANNEE 2000)
(décret n° 84 - 431 du 6 juin 1984 modifié)

Notice individuelle, *curriculum vitae*

Mutation¹ :

- avec changement de discipline;
- sans changement de discipline.

Détachement¹ :

Recrutement¹ : article 46 (1°) article 46 (2°)
 article 46 (3°) article 46 (4°)

Intégration¹ :

Académie : Etablissement :

Section CNU : Profil :

Emploi n°² :

Publié au *Journal officiel* du 10 mars 2000

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité : Situation de famille :

Adresse personnelle :

Numéro de téléphone :

Fonctions :

Etablissement actuel :

Titres universitaires français (préciser pour la thèse : le titre, la date, le lieu de soutenance et le directeur de thèse):
.....
.....

Diplômes - Qualifications - Titres étrangers :

Travaux - Ouvrages - Réalisations (numéroter les documents devant figurer dans les dossiers des rapporteurs) :
.....
.....

Le candidat développera à la suite son *curriculum vitae* et précisera notamment ses activités en matière :

- d'enseignement,
- de recherche,
- d'administration et autres responsabilités collectives.

Fait à, le

Signature

¹ Rayer les mentions inutiles

² Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes sections et profils) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.